

Structures " ideationnelles " et figures de la norme onusienne

Isabelle Le Breton-Falezan

► **To cite this version:**

Isabelle Le Breton-Falezan. Structures " ideationnelles " et figures de la norme onusienne. Communiquer dans un monde de normes. L'information et la communication dans les enjeux contemporains de la " mondialisation ", Mar 2012, France. pp.134, 2013. <hal-00839226v2>

HAL Id: hal-00839226

<http://hal.univ-lille3.fr/hal-00839226v2>

Submitted on 22 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Structures idéationnelles et figures de la norme onusienne

Ces derniers temps, un certain nombre de phénomènes invitent les recherches en SIC et celles en science politique à interagir plus fortement et plus explicitement. Après une Assemblée générale de l'ONU particulièrement médiatisée, en septembre 2011, une telle approche devient nécessaire.

A ce jour, les positions adoptées sur le sujet des organisations internationales par les sciences politiques font de la part communicationnelle de leur fonction un impensé de la discipline. Très récemment, des politistes spécialisés en relations internationales ont cependant le mérite très rare de souligner de manière plus ou moins fugace mais récurrente, cette dimension, dans leur ouvrage *Les organisations internationales* (Devin, Smouts, 2011). De même, un lien discret a pu être fait dans les années 1990 entre les travaux menés sur l'histoire de la mondialisation de la communication et ceux menés en science politique sur la genèse des organisations internationales au milieu du XIX^{ème} siècle, genèse dans laquelle le développement des systèmes d'information et de communication a constitué un déterminant majeur de la logique de coopération inter étatique (Mattelart, 2008). Mais on ne trouve nulle trace, dans la recherche académique, d'une approche communicationnelle éclairant la complexité du phénomène sociopolitique que constituent les organisations internationales. Il faut dire que ces dernières ont inspiré jusqu'à ce jour peu de recherches empiriques. Qui plus est, le scepticisme qu'elles suscitent parfois a pu s'agréger à celui qu'inspire encore à certains politistes, sur le plan épistémologique, l'objet « communication » lui-même.

SIC et sciences politiques ont construit différemment la dimension communicationnelle du politique. Or, une organisation telle que l'ONU fournit un socle permettant d'interroger des objets frontières comme les dispositifs de discussion, de décision et de légitimation politiques. Point de rencontre entre des conduites coopératives complexes, elle dispose également d'une autorité morale et d'un pouvoir de contrainte parfois fragiles mais non négligeables. Ce processus d'institutionnalisation s'appuie sur trois types de ressources : non seulement juridiques et fonctionnelles, mais aussi symboliques. Le premier type procède des actes constitutifs auxquels les membres se soumettent, le deuxième dépend de la capacité de l'organisation à servir, dans les fonctions qu'elle remplit, les intérêts de ses membres tels qu'ils les conçoivent, et le troisième type de ressource réside dans un travail de représentation au moyen duquel l'organisation incarne une autorité supérieure à celle de ses membres par sa représentativité, ses procédures, la nature universelle de ses objectifs et de ses idéaux (Devin, Smouts, 2011).

C'est l'interdépendance dans laquelle se situent ces trois dimensions qui nous intéresse ici, et plus spécifiquement la part des processus communicationnels dans la consolidation et la perpétuation de ce que nous appellerons ici la « norme onusienne », c'est-à-dire l'ONU conçue comme lieu de significations socialement construites incarnant des balises de comportement et composant la manière dont les acteurs calculent de façon routinière les conséquences de leurs actions (Hurell, 2002). L'objectif de cette contribution est modeste et interroge les conditions d'analyse du lien entre communication et organisations internationales, avec en perspective les clefs d'un programme de recherche interdisciplinaire plus ambitieux. Identifiant les prémices théoriques de cette problématique, elle revient sur les analyses de l'école de l'internationalisme libéral, le néoréalisme et celles du constructivisme en relations internationales pour interroger leur vocation à révéler leur potentiel analytique en dialoguant avec les SIC. Car nous défendons la thèse que cette interdisciplinarité est aujourd'hui la clef de l'élucidation du travail de structuration interactive entre les conditions de production institutionnelle et discursive de la « parole » des organisations internationales et leur influence croissante sur le plan sociopolitique.

Nous prenons donc ici pour exemple l'ONU et distinguons les modalités selon lesquelles les procédures et pratiques sociales propres à cette organisation génèrent des processus communicationnels spécifiques qui à leur tour la « re-légitiment » et la « reconstituent » en tant que système de normes.

La construction multilatérale de l'universalisme à l'ONU: des valeurs et des ressources procédurales

La consécration du multilatéralisme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale repose sur deux présupposés qui font de l'ONU à la fois une mystique politique et l'architecte d'une certaine diplomatie.

L'ONU, une mystique politique

C'est la première composante essentielle du multilatéralisme : il véhicule un ensemble de valeurs souhaitables et constitue un discours spécifique sur des notions présumées universelles et indivisibles, toutes liées et communes à l'humanité. Stephen Launay considère que, dans ce cadre, l'ONU consacre une « idée essentielle, porteuse d'une mystique politique qui justifie qu'on lui assigne la responsabilité de définir la légitimité ou le caractère illégitime d'une action armée (...) ». Elle peut donc « être considérée de manière kantienne, transcendante (...) ». Bien plus, l'ONU serait « une idée régulatrice de la raison ». En somme, pour comprendre l'aura de l'ONU, il faut se tourner vers l'idée et l'utopie philosophique qu'elle incarne : « la véritable épaisseur de l'ONU, celle de sa présence et surtout de la légitimité dont elle est porteuse vient de ce que le sigle ONU suggère un aspect particulier de la conscience historique: celle de l'idée d'une paix qui passerait par le droit sans s'y arrêter » (Launay, 2005).

Mais comment cette « mystique » s'instaure-t-elle ? La théorie constructiviste des relations internationales soutient que la réalité est socialement construite: les acteurs y élaborent des images collectives de leurs intérêts et des options qui s'offrent à eux et

développent des pratiques représentationnelles qui leur permettent de dire ce qu'est le monde et comment il fonctionne. Jaillie à la fin des années 1980, et plongeant ses racines dans la sociologie de Max Weber et la philosophie de Wittgenstein ou Kant, elle s'efforce de décoder le rôle de ces règles, normes, et valeurs culturelles conçues comme autant de structures idéationnelles intersubjectives, c'est-à-dire des ensembles de significations, de dispositions et de perceptions qui sont exprimées et partagées entre les acteurs (Onuf, 1989). Or, pour une partie de ces constructivistes, ces représentations du monde reposent d'abord sur des actes de langage (Kubalkova, 2001). Un objet très familier des chercheurs en SIC

La critique de la théorie rationaliste des relations internationales de type réaliste est donc vive: les faits internationaux ne sont ni des objets muets et vierges, ni intangibles au fil de l'histoire, puisque la structure internationale est fonction des représentations que les agents sociaux se font d'elle et formulent. Cette structure est donc un processus ouvert de construction de sens partagé (Wendt, 1992) dans lequel la mystique onusienne a vocation à s'énoncer objectivement et à se diffuser. Toutefois, rien n'est dit par les sciences politiques sur l'évolution des modalités socio ou/et techno-sémiotiques de cette dynamique permanente.

L'architecture multilatérale de l'ONU comme source de production d'une certaine diplomatie

Un projet politique appuyé sur des postulats philosophiques d'essence libérale

Fondé sur les travaux de Locke et Bentham, le courant institutionnaliste a été le premier à poser la thèse selon laquelle les turbulences de la scène internationale pouvaient être corrigées par des mécanismes de régulation institutionnalisés. Au début du XX^{ème} siècle, c'est cette idée qui a inspiré la création de la Société des Nations et impulsera celle de l'ONU en 1945. Inédits, les structures et le fonctionnement de ces organisations doivent contribuer à un règlement pacifique des différends où la dynamique de l'action réciproque des acteurs est à la fois conflictuelle et coopérative. Inauguré dans le discours des Quatorze Points du président Wilson pendant la Première Guerre mondiale, l'internationalisme libéral consiste plus précisément en l'analyse de ces organisations et des normes internationales qu'elles génèrent. Ainsi, depuis 1945, l'ONU prétend fournir aux Etats deux types d'opportunités: coopérer de manière mutuellement profitable en réduisant les coûts de transaction et obtenir si possible des avantages collectifs (Devin, 2009).

C'est ce qu'Ernst Hass, figure de proue du néo fonctionnalisme, a appelé « l'effet d'entraînement »: le développement de la coopération internationale amène le renforcement d'une représentation des intérêts au niveau supranational (Haas, 1964). On décèle la dimension très prédictive du raisonnement, car, dans les faits, recourir au multilatéralisme est souvent une stratégie intéressée et relevant d'un mélange très contingent d'expérience (il exige une connaissance approfondie des procédures), de calculs (même les Etats les plus puissants ont besoin de règles générales et communes, quitte à les instrumentaliser pour influencer les événements) et d'idéaux sincères (Badie, Devin, 2007).

Apprentissage et intersubjectivité: les ressources procédurales de la construction de sens partagé

Depuis sa création, l'ONU contribuerait à réduire l'incertitude en traitant les questions de manière répétée et selon des règles et procédures de décision, tour à tour implicites et explicites, autour desquels les attentes des Etats tendent à converger. C'est la seconde composante essentielle du multilatéralisme: il repose sur un jeu itératif, c'est-à-dire répété selon des procédures codifiées et des rituels précis. Leur apprentissage continu apprend aux Etats membres que leur coopération sert davantage leurs intérêts que la confrontation (MacLeod, O'Meara, 2007). Or, négocier appelle toujours une forte dose de subjectivité: le comportement des Etats membres au sein de l'ONU dépend beaucoup de la cohérence entre leurs croyances respectives au sujet de cette organisation. Des procédures institutionnelles telles que l'agenda des négociations, les règles de vote, les modalités d'application des accords ratifiés, et a fortiori les procédures arbitrales et contentieuses, fonctionnent toujours dans un cadre idéologique ou « idéal » plus large qui délimite le champ des principes et des pratiques auxquels ces acteurs consentent. L'ONU est donc bien le moteur d'un processus de socialisation de ses parties prenantes via l'apprentissage volontaire, par ses derniers, de certaines procédures.

Paradoxalement, la littérature attentive à cette socialisation accorde un rôle à la fois décisif mais plus qu'implicite à ces représentations idéelles et à l'intersubjectivité: Robert O. Keohane y voit des « toiles de signification » tissées entre les acteurs, mais ne les analyse pas (Keohane, 1998). La recherche en SIC, elle, est davantage pourvue pour le faire. Ainsi, le constructivisme critique de Habermas revêt ici une certaine pertinence. Son « agir communicationnel », en coordonnant les interactions sociales par le biais de la négociation ou de la renégociation de la situation, appelle une raison communicationnelle qui s'ancre spontanément, elle aussi, dans le langage, et où seule une éthique du consensus garantit cette authentique compréhension mutuelle. De manière plus précise, ce sont des linguistes, tel Alexandre Duchêne, qui ont démontré quel degré de contrainte institutionnelle, discursive et idéologique plus ou moins grand accompagnait la production normative, au sens juridique, de l'ONU (Duchêne, 2004). Ce qui confirme que les acteurs soit respectent pleinement la norme, soit s'en accommodent. Mais cette contrainte n'exclut pas des régularités, à terme, dans leurs comportements: une norme potentielle devient d'ailleurs norme effective quand elle permet aux acteurs d'anticiper le comportement de leurs partenaires (Schemel, Eberwein, 2009).

Un processus d'euphémisation de la violence

Plus elles sont institutionnalisées de façon régulière, plus les procédures onusiennes contribuent à reléguer le contentieux entre Etats membres à l'expression d'une violence symbolique qui révèle d'ailleurs, dans la médiatisation dont elle fait l'objet depuis quelques années, toute sa fonctionnalité. Les multiples situations de crise diplomatique surgies depuis 1945 ont ainsi traduit la vocation du Conseil de sécurité à faire office de « chambre de décompression » à la fois contestée et précieuse dans les relations internationales. De même, l'Assemblée générale, mythe de la représentation démocratique mondiale, constitue de longue date une arène d'expression et un démultiplicateur d'influence non négligeables pour des coalitions d'Etats dits « faibles » contre les grandes puissances. Le multilatéralisme onusien introduit entre ses participants une telle « réciprocité diffuse » (Jervis, 1983) qu'il contribue donc à la mise en œuvre d'une certaine diplomatie.

En tant que lieux d'apprentissage uniques, l'ONU et sa bureaucratie établissent des espaces de sens et se donnent comme lieux d'une intentionnalité collective qui, au fil des décennies, induit un mode très spécifique de comportement dont la transgression comporte des coûts accrus (Devin, Smouts, 2011). C'est d'ailleurs ce que démontre la croissance exponentielle des résolutions et sanctions votées par le Conseil de sécurité à partir de la première Guerre du Golfe de 1991. La perspective de la sanction semble donc faciliter la réalisation de l'ordre annoncé par la norme onusienne, c'est-à-dire par ce qu'elle prescrit et proscriit. Ainsi, et paradoxalement, le pouvoir d'une norme tend à être révélé dès lors que celle-ci est enfreinte ou susceptible de l'être (Jervis, 1983).

La parole onusienne : promesses et limites de l'éthos de l'impartialité

Les formes de conflits armés d'aujourd'hui, essentiellement civils et internes, posent à l'ONU des problèmes inédits: plus que jamais interpellée et sollicitée, l'organisation est fragilisée. Sa légitimité s'en trouve d'autant plus ébranlée que la promesse qu'elle incarne est d'envergure. Tout processus de re-légitimation dépend donc en partie de sa capacité à « échapper au risque de l'insignifiance » (Devin, Smouts, 2011).

Une nébuleuse discursive aux performances contrastées

Le Secrétaire général, impulsion qui dépasse le registre procédural-bureaucratique

Il est l'incarnation des buts supérieurs de l'ONU par rapport à ceux de ses membres, une sorte de conscience morale du monde s'appuyant sur un éthos spécifique. Mais dans les faits, l'envergure politique du Secrétaire général est davantage affaire de tempérament de l'intéressé et de contingences historiques que de statut (défini brièvement dans les articles 99 et 100 de la Charte). La première Guerre du Golfe avait donné à Javier Perez de Cuellar l'opportunité de médiatiser une fonction jusque là fort peu familière au grand public. Mais c'est Kofi Annan qui, durant ses deux mandats, va incarner le potentiel d'émancipation du Secrétaire général vis-à-vis de la logique intergouvernementale qui anime l'ONU. En affirmant son souci pragmatique pour les individus et les peuples, il énoncera la vocation morale de l'organisation à tenir compte de ces droits humains sans attendre le bon vouloir des Etats.

Cette stratégie d'interpellation a consisté en une stimulation habile de la puissance de mobilisation des médias et des canaux de l'opinion publique. Un tel pouvoir d'impulsion dans l'impartialité prend acte de la réactivité accrue de ces derniers et dépasse la lenteur du temps procédural-bureaucratique. Stephen Launay évoque une responsabilité à portée symbolique située « à l'articulation de la rugosité du réel et de l'indispensable espérance, celle de l'idée régulatrice de la raison ». Les événements internationaux qui se succèdent depuis 2007 soulignent que Ban Ki Moon est dépourvu de cette agilité et qu'il incarne de ce fait une spectaculaire rétractation des ressources communicationnelles inhérentes à la fonction de Secrétaire général.

Une production lexicale à l'impact non négligeable

Depuis les années 1970 ont proliféré de grandes conférences mondiales organisées sous l'égide de l'ONU et associant de plus en plus des acteurs privés: d'abord les ONG, puis les entreprises dont le Global Compact a consacré la coopération officielle avec l'ONU en 1997. Cet essor a illustré une capacité d'adaptation aux mutations profondes de la scène internationale (Fomerand, 1996). Parallèlement, et souvent à la faveur de ces événements politico-médiatiques, l'ONU a nourri en permanence la mise en agenda international de certains mots clef tels que « pauvreté », « sécurité humaine », « biens publics mondiaux », « maintien de la paix », « changement climatique »...Engageant une certaine représentation du monde, ils ont tous un fort potentiel mobilisateur, ce qu'ont d'ailleurs souligné des linguistes (Gobin, Deroubaix, 2010). Autant de référentiels, normes et ensembles de significations qui non seulement orientent les débats diplomatiques, mais imprègnent de plus en plus leur médiatisation.

Or, ces « mises en formule attractives », comme les désigne Yves Schemel, s'appuient sur des éléments linguistiques et se diffusent via des dispositifs médiatiques qui, à ce jour, ne font l'objet d'aucune recherche en SIC. Un tel projet permettrait de saisir les processus communicationnels par lesquels cette production lexicale entretient la mystique et l'aura onusiennes invoquées par Stephen Launay, et d'autre part inspire une sensibilisation des opinions publiques et des décideurs, ou échoue à le faire

Une stratégie de communication évanescence

Cette fonction communication ayant pour mission de consolider l'organisation en tant qu'« équipe de représentation », la tentation de la posture méta-discursive y est fréquente. Ensuite, la parole de l'organisation oscille en permanence entre production très disséminée de savoirs (des rapports, évaluations et expertises...), de résolutions à dimension opérationnelle sur le terrain et de déclarations non contraignantes, mais qui gagnent en autorité morale (exemple des Objectifs du Millénaire pour le Développement). C'est donc une nébuleuse discursive qui émane encore de cette communication.

Enfin, certains objectifs de cette stratégie sont contradictoires : tour à tour réfuter la thèse selon laquelle l'ONU n'est qu'un instrument entre les mains des plus puissants et invalider la thèse inverse que les Etats en développement dominant à ce point l'Assemblée générale qu'ils en arrivent à façonner tout l'agenda onusien ; convaincre que l'ONU ne menace pas le sacro-saint principe de souveraineté des Etats et démontrer qu'elle est mobilisée pour la défense des opprimés au sein de ces mêmes Etats.

Une action politique qui ne peut être déconnectée de sa matrice rhétorique

Aucune recherche ne s'est penchée à ce jour, via les SIC, sur l'analyse de la stratégie de communication de l'ONU. Seule existe à notre connaissance une étude proposant une approche sociohistorique, par ailleurs fort précise et stimulante, de l'évolution des priorités et des défaillances internes de son Bureau of Public Information (Center, 2009). Pourtant, les SIC éclairent les raisons pour lesquelles tous les documents, déclarations, communiqués produits par l'ONU, dans leur visée philosophique et politique, doivent d'abord se comprendre en tant que gestes rhétoriques, interactionnels et communicationnels. Ils nous permettent de prendre la mesure du fait que l'action politique de l'organisation ne peut être déconnectée de sa matrice rhétorique, et donc communicationnelle.

Gilbert Rist est l'un des seuls à avoir posé la problématique proprement dite des « sens et non sens de la rhétorique des organisations internationales » (Rist, 2002). Si l'analyse de ce type de discours reste un vaste champ encore peu exploré (Gobin, Deroubaix, 2010), plusieurs linguistes se sont emparés des grands textes des organisations internationales. Par exemple, première énonciation de la « norme onusienne », la Charte de San Francisco fournit un genre rhétorique à part entière associant des critères pragmatiques et rhétoriques à une fonction institutionnelle cruciale, à savoir instituer l'organisation (Danblon, 2010). L'inspiration philosophique y est légaliste, pacifiste, mais aussi libérale puisque la promotion des droits de l'homme et le progrès économique et social des peuples deviennent des objets des Nations Unies au même titre que la paix. Le moment historique était propice à l'émergence de normes nouvelles. C'est pourquoi les idées, valeurs et arguments ont ici non seulement la forme de l'évidence, mais aussi une apparence d'irréversibilité, suggérant d'ailleurs un savoir faire rhétorique.

Ces mêmes linguistes ont démontré la vocation de ce type de texte à acquérir une seconde fonction pour les locuteurs, non plus rhétorique mais cette fois « topique ». Dans la mesure où ils entendent fonder un nouvel ordre international, ils se donnent chaque fois comme une matrice susceptible de fournir un ensemble de topoï, de mots à partir desquels se construit un type spécifique de discours et de débats dans l'arène internationale (de Jonge, 2010), lui-même précurseur d'un ordre et d'une norme spécifiques.

L'ONU comme instigateur d'un ordre et d'une norme spécifiques **La notion de « communauté humaine », fondement ambigu de l'universalisme onusien**

La théorie réaliste des relations internationales estime qu'il est improbable de changer la nature de celles-ci dans un avenir prévisible. Son apport normatif est donc plutôt modeste : assurer la stabilité du système international en réduisant l'incidence et les conséquences des conflits. Par contraste, les principes inspirés de la philosophie politique d'essence libérale, une fois transposés aux relations internationales, postulent que le système international anarchique n'exclut pas l'existence d'une communauté humaine sous-jacente où priment les idées de liberté et de droits humains. Bien plus, c'est sur les éléments qui soudent cette humanité que doivent se fonder les solutions aux problèmes posés par l'anarchie. Cette idée de communauté humaine universelle vaut donc pour toutes les sociétés, sans égard à leurs particularités culturelles ou sociales. En somme, cette philosophie décrète la résolution des problèmes internationaux par la mise en place de dispositifs qui confondent en quelque sorte normes et valeurs. Elle repose donc sur une ambition normative très grande, qui explique qu'elle ait été taxée de longue date non seulement d'utopique, mais aussi d'impérialiste.

Appréhendée cette fois sous l'angle sociohistorique, l'ONU se conçoit donc comme l'instigateur d'un ordre et d'une norme bien spécifiques qui induisent un devoir éthique, voire civique. Or, aucune recherche n'existe à ce jour ni sur ce processus de socialisation, ni sur le degré d'appropriation des productions normatives et cognitives de l'ONU dans l'espace public.

L'usage tactique et ambigu de locutions performatives

Conditions de la légitimité de l'ONU à prescrire et à proscrire, les normes donc elle est instigatrice ne sont pas des éléments simples de la vie internationale, car elles incorporent dans une même formule à la fois une promesse, un projet et un problème (Schemeil, Eberwein, 2009).

Le cas des droits de l'Homme

Le thème évoqué plus haut de la circulation lexicale des productions onusiennes trouve dans la référence aux droits de l'Homme une parfaite illustration. Moteur supposé du processus de civilisation des relations internationales (Devin, 2009), ces droits ont été érigés en coordonnée de la paix à part entière et sont devenus source de représentations perçues de plus en plus comme légitimes. Dès le texte de la Charte de San Francisco (art 1.3, 55.3) et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme votée par l'ONU en décembre 1948, ces droits ont été consacrés dans leur dimension juridique. Il s'agit là d'une « déclaration » qui pose un cadre fondateur inaliénable pour la vision onusienne du monde et qui doit susciter l'adhésion des Etats membres. Les droits de l'Homme inspirent donc une activité normative qui entend inscrire l'ONU dans le temps long. La contribution de l'ONU à « juridiciser » les relations internationales est connue des politistes (Keohane et al. 2000). Mais les modalités de la traduction des règles de conduite en normes, celles de leur énonciation ou « mise en formule », a fortiori celles de leurs diffusion et acceptation, elles, demeurent de l'aveu des politistes, un processus encore obscur (Schemeil, Eberwein, 2009).

Emmanuel de Jonge, a démontré en quoi ce type de texte était toujours l'expression linguistique des fondements éthiques, politiques et philosophiques d'une société particulière à une époque donnée, l'expression de sa vision du monde pétrie de représentations collectives et de croyances partagées (de Jonge, 2010). En les analysant linguistiquement, on peut donc décrire les fondements de la rhétorique d'une société. Les valeurs humanistes nourrissent donc ici l'expression rhétorique de la vision occidentale du monde de l'après-guerre.

Or, l'ONU repose sur la règle constitutive principale des relations internationales, celle de la souveraineté des Etats qui la composent. Ainsi, sur le plan cette fois sociologique, le recentrage délibéré du texte sur les droits des individus et sur les règles que doivent respecter les Etats à leur égard a consacré de plus en plus explicitement le principe que cette souveraineté des Etats n'était plus sans limites. La consécration récente, mais âprement discutée, de la notion de « responsabilité de protéger », fournit ainsi un cas d'émergence controversée d'une « norme » onusienne. Remarquons enfin que la Déclaration universelle des droits de l'Homme énonce en réalité à la fois une norme et une règle, puisqu'elle est incorporée dans plusieurs textes constitutionnels et législatifs internes.

Une conception téléologique de l'histoire

On l'a dit plus haut : les thèses de la philosophie politique libérale proclament une « fin de l'Histoire ». Elles ont donc généré un universalisme qui est à la fois expérimental dans ses manifestations depuis un siècle, mais s'avère très dogmatique dans ses ambitions. Gilbert Rist a d'ailleurs souligné que la parole onusienne fournissait une catégorie ambiguë de discours « expert » qui tend à dépouiller le discours politique classique via la séduction qu'elle opère. Discours ambigu et consensuel qui élude de façon plus ou moins flagrante les tensions inhérentes à la vie politique mondiale. Dans une perspective critique, les productions langagières et linguistiques onusiennes ne seraient même dépolitisées qu'en apparence pour mieux imposer une dynamique et une stratégie de légitimation du multilatéralisme. Enfin, si ces pratiques discursives onusiennes constituent autant de corpus linguistiques, elles posent aussi chaque fois la question de l'usage dont elles font l'objet : comment dans les débats contemporains, la « norme onusienne » est-elle invoquée, détournée ou instrumentalisée ?

Les sciences politiques ont identifié l'impact de la diffusion des normes sur la socialisation des acteurs dans le système international, suggérant ainsi que les organisations internationales se donnaient comme des agents d'euphémisation de la violence. Pour autant, « dans son fonctionnement ordinaire, le domaine mondial est par excellence un espace d'énonciation et de dénonciation (...). Le monde est un espace privilégié pour la création verbale de normes non encore pourvues de force exécutoire, comme pour l'usage tactique de locutions performatives, de stratégies de contrôle du débat public (...) » (Schemeil, Eberwein, 2009). Il nous semble que les SIC disposent des outils conceptuels et méthodologiques susceptibles d'élucider la part et l'influence évolutives des modalités techno sémiotiques de l'énonciation de ces normes et de leur diffusion.

Ainsi, les transformations rapides qui affectent la communication médiatisée des organisations internationales appellent aujourd'hui une analyse concrète, que ce soit sous l'angle de la matérialité de leurs dispositifs médiatiques ou celui des modèles de la communication et des conceptions sémiotiques mobilisées et stratégiquement utilisées par les acteurs qui en ont la charge. Pour sa part, le regard du politiste invite à prendre en compte les conflits de légitimité et de représentation, les effets de sens et les tensions concurrentielles qui se jouent dans toute problématique de communication. Même si nous pensons bel et bien la communication comme une dynamique d'accommodement des intérêts et une promesse consubstantielle à l'utopie démocratique.

Reperes bibliographiques

- Badie, Bertrand et Devin, Guillaume, dir. (2007), *Le multilatéralisme*, Paris, La Découverte, 238p.
- Center, Seth (2009), « The United Nations Department of Public Information: Intractable Dilemmas and Fundamental Contradictions », In: K. Sriramesh et D. Veric dir., *The Handbook of Global Public Relations: Theory, Research, and Practice*, Routledge, 605p.
- Coicaud, Jean-Marc (2005), « Les Nations unies: De la légalité à la légitimité internationale », *Cahiers d'histoire sociale*, n°25, pp. 27-45.
- Danblon, Emmanuelle (2010), « A quelles conditions une charte est-elle efficace ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 4.
- +Devin Guillaume, dir. (2009), *Faire la paix : la part des institutions internationales*, Paris, Presses de Sciences-Po, Collection Références/Monde, 271 p.
- Devin, Guillaume, Smouts, Marie-Claude (2011), *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, coll. U, 253p.
- Duchêne, A. (2006), « Les conditions de production institutionnelle, discursive et idéologique d'un article de loi aux Nations-Unies », *Semen*, n°21, pp.121-140.
- Fomerand, Jacques (1996), « UN Conferences: Media Events or Genuine Diplomacy? », *Global Governance*, vol 2, pp. 361-375.
- Gobin, Corinne et Deroubaix, Jean-Claude (2010), « L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré », *Mots. Les langages du politiques*, n°94, pp107-114.
- Habermas, Jürgen (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Trad.: Paris, Fayard, 2 vol (448p, 480p).
- Haas, Ernst (1964), *Functionalism and International Organization*, Stanford: Stanford University Press, 565p.
- Hurrell, A. (2002), « Norms and Ethics in International Relations, in Carlsnaes, T. Risse, B.A. Simmons dir., *Handbook of International Relations*, Londres, Sage Publications, pp.140-153.
- de Jonge Emmanuel (2010), « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'expression d'une vision du monde: une approche topique et génétique », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 4.
- N. Jequier et F. Muheim dir, (1985), *Les organisations internationales entre l'innovation et la stagnation*, Lausanne : Presses polytechniques romandes, 315p.
- Keohane, Robert O. (1998), « International Institutions: Can Interdependence Work? », *Foreign Policy*, n°110.
- Keohane, Robert O., Judith Goldstein, Miles Kahler, Anne-Marie Slaughter, dir., *Legalization and world politics*, Cambridge, Mass.: The MIT Press, 2001, 319 p.
- Jervis, Robert, (1983), « Security Regimes », In: Krasner, Stephen, *International Regimes*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, pp.173-194.
- Kulbakova, Vendulka, Onuf, Nicolas et Kower, Paul, dir. (1998), *International Relations in a Constructed World*, Armonk (New York), M.E. Sharpe, 214p.
- Launay, Stephen (2005), « L'ONU entre mystique et puissance », *Cahiers d'histoire sociale*, n°25, pp. 7-18.
- Mattelart, Armand (2008), *La mondialisation de la communication*, Paris, PUF (5e édition), 126 p.
- MacLeod, Alex, O'Meara, Dan, dir. (2007), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Montréal, CEPES-Athéna Editions, 489p.
- Onuf, Nicholas G. (1989), *A World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia S.C., University of South Carolina Press, 341p.
- Rist, Gilbert, dir. (2002), « Les mots du pouvoir: sens et non-sens de la rhétorique internationale », *Les Nouveaux Cahiers de l'IUED*, Paris/ Genève, PUF/ Institut universitaire d'études du développement, 208p.
- Schemel, Yves, Eberwein, Wolf-Dieter dir., (2009), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, 387p.
- Wendt, Alexander (1999), *Social theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 429 p.